



REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE LA VILLE DE COLMAR

CONTENU DU DOSSIER

1. Avis des services sur le R.L.P. arrêté
2. Rapport de présentation
3. Règlement
4. Annexes
 - a. Plan du RLP
 - b. Limites d'agglomération (arrêtés municipaux)
 - c. Limites d'agglomération (localisation des panneaux d'agglomération)

R.L.P. arrêté par délibération
du Conseil Municipal du 27 Juin 2016

Pour le Maire, le 1^{er} Adjoint
Yves HEMEDINGER



Siège social

1 rue de la Lisière - BP 40110
67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE
Tél : 03 88 67 55 55



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

www.ote.fr

Agence de Colmar

52 rue du Prunier
68000 COLMAR - FRANCE
Tél : 03 89 41 23 74